

PROJET DE LIGNE À 735 KV CHAMOUCHOANE-JUDITH JASMIN

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
PAR YVON ARBOUR
DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Décembre 2014

Table des matières

Présentation de mon mémoire.....	3
Première partie : une démarche à sens unique.....	5
La consultation publique à Hydro-Québec : plus de présentation que de substance.....	5
Des objectifs qui évoluent avec les objections.....	6
Le peu de considération de l’impact environnemental.....	8
Une orientation à clarifier.....	8
Deuxième partie : solutions alternatives.....	10
Section #1 : Démonstration du peu d’impact de la solution #2...	10
Section #2 : Ligne à courant continu souterraine et sous-marine.	12
Synthèse et recommandations.....	13
Conclusion.....	15
Annexes.....	16

PROJET DE LIGNE À 735 KV CHAMOUCOUANE-JUDITH JASMIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR YVON ARBOUR DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Décembre 2014

PRÉSENTATION DE MON MÉMOIRE

Dans un article signé Louis-Gilles Francœur portant sur le vingt-cinquième anniversaire du BAPE, Me Michel Yergeau, premier vice-président de l'organisme qui est à l'origine des règles des procédures, de transparence et d'évaluation du BAPE, précisait le rôle primordial que jouait la justification d'un projet lors d'une audience publique :

“Le cœur d'une audience, c'est pourtant la justification d'un projet”, explique Me Yergeau. *“Si un projet est vraiment justifié, ses impacts sur le milieu deviennent dès lors beaucoup plus acceptables. Le grand problème d'une audience, c'est d'équilibrer la justification d'un projet avec ses impacts anticipés. Si le jeu en vaut la chandelle, alors on passe à la deuxième étape et on examine à fond la façon de réduire au minimum ses impacts du projet. Mais tout ça est inutile si le jeu n'en vaut pas la chandelle.”*

Louis-Gilles Francœur, «L'incontournable BAPE : l'organisme s'est imposé comme un bastion de la démocratie participative», dans *Le Devoir*, 2004-01-03, p. B1

Ce mémoire est le fruit d'une réflexion que j'ai menée en tant que citoyen de Lanaudière mais aussi en tant que retraité d'Hydro-Québec. Le projet de *Ligne à 735 kV Chamouchouane-Judith Jasmin* présenté par le promoteur Hydro-Québec est à l'encontre de mes préoccupations pour la qualité de l'environnement et le développement durable.

Mon travail à Hydro-Québec a débuté en 1970 comme technicien en automatismes sur le réseau de transport et de répartition dans la grande région métropolitaine, j'ai, en autres, effectué, comme responsable, les mises en route des postes Carignan 735/230, Langelier 300/25, DuTremblay 300/25, Charland 300/25.

Puis en 1986, j'ai transféré au Service Essais et Expertises Techniques (SEET), qui est devenu l'Unité Mobile d'Essais Spéciaux (UMES), relevant de l'IREQ. Comme responsable technique des essais et mesures, j'ai procédé, entre autres, aux essais d'acceptation des premières plateformes de compensation série à 735 kV, la première génération d'ABB au poste Bergeronnes, celles de Siemens au poste Montagnais, celles de GE au poste Chibougamau puis la 2^e génération d'ABB au poste Chamouchouane, J'ai aussi participé aux essais d'acceptation de la ligne à courant continu à 450 kV, Radisson-Nicolet-Sandypond.

C'est avec cette expérience que j'analyse le projet proposé et ses alternatives.

Le texte suivant, montre le désarroi que peuvent ressentir les citoyens devant cette invasion qu'on peut qualifier de « barbare » de la part d'Hydro-Québec.

“Avant de présenter mes arguments en faveur de la non-réalisation de ce projet, il m'apparaissait primordial de présenter aux commissaires ce que ressent le citoyen lorsqu'il se présente à de telles audiences face à un promoteur comme Hydro-Québec. Comment se sent-on face à une si grosse machine ? Comment vit-on, en tant que citoyen, la contestation d'un projet que l'on trouve insensé et inutile lorsque le projet en question s'inscrit dans une volonté politique plus large de tout sacrifier pour exporter davantage ? J'invite donc les commissaires à se glisser dans la peau du citoyen, quelques instants, afin de réaliser jusqu'à quel point il peut être intimidant, décourageant, voire démoralisant de se lancer dans une pareille aventure. Imaginez donc la situation suivante. Vous vous présentez en toute bonne foi à la soirée d'information organisée par le BAPE afin d'y écouter la présentation du promoteur et de vous faire une opinion sur la nécessité d'un tel projet. D'emblée, vous réalisez qu'il y a quelque chose qui cloche : le promoteur du projet est celui qui a réalisé les études d'impacts environnementaux. C'est donc Hydro-Québec qui, à cette soirée d'information, présente les impacts de son projet sans qu'aucune contre-expertise ne soit présentée. Vous avez l'étrange impression d'être le dindon de la farce. En effet, a-t-on déjà vu un promoteur affirmer que son projet est nocif pour la qualité de l'environnement et la santé publique et dévastateur pour la biodiversité ?” Je souligne.

Texte tiré du mémoire présenté au Bape en 2008 par M. Sébastien Béland dans le dossier Chénier-Outaouais.

Mon mémoire comporte deux parties.

La première présente les divers éléments de mon point de vue sur la démarche utilisée par Hydro-Québec pour justifier son projet.

La deuxième partie donne une évaluation des impacts sociaux et environnementaux de la solution #2, soit l'implantation massive de compensation série.

Puis je propose des solutions alternatives acceptables sur le plan environnemental et social à ladite *nécessité* de cette ligne.

Pour conclure, je ferai quelques recommandations.

PREMIÈRE PARTIE : UNE DÉMARCHE À SENS UNIQUE

Dans cette première partie, je chercherai à illustrer, comment je comprends, la stratégie employée par Hydro-Québec afin de persuader les citoyens et le gouvernement de la valeur du projet dont elle propose la mise en œuvre. À cet égard, je constate que la démarche d'Hydro-Québec n'est pas toujours aussi démocratique qu'elle voudrait le laisser croire. La consultation auprès de la population s'est faite selon la méthode dite *porte ouverte* et seules les personnes concernées étaient avisées par la poste de cette consultation. HQ était bien préparé et prenait en charge chaque personne qui s'y présentait, aucun attroupement n'était toléré, j'ai été témoin de ce fait lors de la consultation tenue le 13 décembre 2012 au Centre Communautaire Le Mainbourg à Pointe-aux-Trembles. M. Bolulo, le gérant du projet d'H.Q., a refusé de répondre à toutes questions devant l'assemblée présente ce soir-là. Le but de ces rencontres n'est sûrement pas de communiquer les préoccupations des citoyens à l'ensemble des citoyens.

LA CONSULTATION PUBLIQUE À HYDRO-QUÉBEC : PLUS DE PRÉSENTATION QUE DE SUBSTANCE

Hydro-Québec prétend être «à l'écoute de la population» et accorder beaucoup d'importance à l'information, à la consultation et à la participation publique. Toutefois, il faut savoir que, selon Hydro-Québec, le processus de participation publique doit être nécessairement subordonné aux visées de l'entreprise : «Comme c'est l'entreprise qui détient le pouvoir de prendre les décisions, le public ne peut qu'influer sur celles-ci». En fait, selon le document produit par la société d'état intitulé *Le processus de participation publique à Hydro-Québec* (1994), le promoteur stipule que «la participation publique doit être utilisée uniquement lorsque l'entreprise a un pouvoir de décision ou de recommandation sur l'activité; et lorsqu'il y a une décision à prendre qui aura un ou plusieurs impacts sur des individus ou des groupes du milieu, c'est-à-dire lorsque l'activité et les orientations peuvent susciter des enjeux externes ou des controverses publiques».

Voici ce qu'affirme HQ en 2014 sur l'acceptabilité et les retombées des projets.

« Pour être réalisés, les projets de développement d'Hydro-Québec doivent répondre à trois critères : rentabilité, acceptabilité environnementale et accueil favorable du milieu. Pour faciliter l'acceptation des projets, l'entreprise encourage les collectivités à prendre part à leur planification. Elle mène donc des activités de participation du public et veille à ce que ses travaux de construction, l'exploitation de ses installations et ses projets d'infrastructure aient des retombées positives pour les régions qui les accueillent. » Je souligne.

<http://www.hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec/developpement-durable/index.html>

Voici ce qu'affirme HQ sur le site promotionnel du projet CHPE, Hertel-NewYork :

« Tout projet entrepris par Hydro-Québec doit être rentable, compte tenu des conditions du marché, acceptable sur le plan environnemental et accueilli favorablement par les communautés locales. » Je souligne.

<http://www.hydroquebec.com/hertel-new-york/fr/index.html>

De fait, ce qui étonne, c'est l'écart observable entre un discours qui promeut l'information, la consultation et la concertation et la réalité dans la mise en œuvre d'un projet proposé par Hydro-Québec, tel celui de *Chamouchouane-Judith_Jasmin*.

En effet, en ce qui concerne le projet qui nous occupe, nous observons toujours le même scénario. Le processus d'information est entièrement contrôlé par Hydro-Québec qui inonde les personnes et organismes soi-disant consultés sous des masses de documents qui les placent devant le fait accompli. De fait, un constat s'impose d'emblée : le promoteur informe et consulte dans la mesure où il contrôle l'information. Depuis quelques années, nous avons entendu à maintes reprises les maires et conseillers des municipalités de la MRC de La Matawinie se plaindre de l'attitude d'Hydro-Québec qui se contente de les informer simplement des décisions déjà prises relativement aux projets touchant leurs territoires.

En réalité, le principe «diviser pour régner» paraît marquer la culture de l'entreprise de manière significative sur le plan de la communication avec le public.

DES OBJECTIFS QUI ÉVOLUENT AVEC LES OBJECTIONS

En 2012, on nous parlait :

D'intégration de projets depuis 1994, soit : Saint-Marguerite-3 | Toulnostouc | Péribonka | Rapide-des-Cœurs/Chute-Allard | Eastmain-1/Eastmain-1-A/Sarcelle | Appel d'offres éolien 2003 (1000 MW)
Total: ~ 4300 MW sans nouvelle ligne de transport

D'intégration des plus récents projets, soit: Complexe la Romaine (1550 MW), Appel d'offres éolien 2005 (2000 MW)
Total: ~ 3500 MW

De projet nécessaire et optimal, soit: une nouvelle ligne de transport à 735 kV Poste de la Chamouchouane Poste du Bout-de-l'Ile (**sécurisation post-verglas**).

Le texte suivant est tiré du communiqué de presse de M. Pierre Dupuis, conseiller – Relations avec le milieu, le 4 février 2013 :

“Le projet vise à sécuriser l'alimentation de la région de Montréal et du sud de Lanaudière dont la croissance est indéniable. Cette région a connu une croissance soutenue au cours de la seule décennie 2001- 2011. Hydro-Québec y a observé un bond de près de 50 000 de ses abonnements, soit une hausse de 26,7 %.

Maintenant, on nous parle en 2014 :

D'effet **entonnoir** à la hauteur du poste Chamouchouane qu'il faut absolument éliminer afin d'assurer la **fiabilité du réseau**.

De **pertes évitées** qui vont permettre de rendre le projet rentable.

D'**alimentation distincte** pour chaque poste de la boucle métropolitaine.

Mais ce que l'on ne dit pas :

C'est que les 2000 MW nouveaux qui seront amenés au nord la boucle métropolitaine en 2018, seront acheminés vers les EU par le poste Hertel, poste au sud de la boucle métropolitaine, voir les projets Champlain Hudson Power Express (mise en service prévue pour 2017) et New England Clean Power Link du promoteur TDI Express (mise en service prévue pour 2019).

<http://www.chpexpress.com/about.php>

<http://necplink.com/about.php>

C'est aussi, que ces 2000 MW qui transiteront sur une ligne aérienne à 735 kV, avec tous les impacts environnementaux et sociaux pour les résidents du Québec, vont repartir en direction des EU par des lignes de 320 kV à courant continu « souterraines et sous-marines » donc avec très peu d'impact environnemental et social.

La signification du projet Champlain Hudson Power Express (CHPE) par HQ a déjà été faite en novembre 2012 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. La direction générale de l'évaluation environnementale a émis les directives pour le projet de l'interconnexion Hertel-New York à 320 kV par Hydro-Québec dans le dossier 3211-11-112. Voir les documents DB8 et DB8.1.

Je cite ici M. Thierry Vandal, président d'HQ qui parle d'exportation devant l'Assemblée nationale en juin 2014 :

“Romaine va pouvoir nous donner cette disponibilité-là. Puis, par ailleurs, l'économique Romaine est un économique qui est solide et va nous permettre de faire une rentabilité intéressante dans les marchés d'exportation, le temps que le marché du Québec, que les besoins se développent et auquel cas cette production-là, comme ça a été le cas historiquement avec la première phase de la Baie James, la deuxième phase de la Baie James, et les projets qui ont suivi, va pouvoir être récupéré par le marché du Québec. Donc, c'est un bon projet, et c'est un projet... on a bien hâte de mettre en service ces centrales-là, et on compte là-dessus.” Je souligne.

Texte tiré du journal des débats, du lundi 30 juin 2014 – Vol.44 #6

LE PEU DE CONSIDÉRATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Hydro-Québec reconnaît que le projet se situe dans un corridor à forte et très forte résistance à l'implantation d'une telle ligne de transport d'électricité. Nonobstant, le promoteur affirme qu'un tel niveau de résistance ne peut compromettre la construction de cette ligne et remettre en cause les objectifs visés.

Sur ce plan, faut-il comprendre que le promoteur ne procède à des évaluations environnementales que pour se conformer techniquement aux règles qui lui sont imposées? Dans un contexte où l'on accepte que le «moindre impact» soit l'impact le plus négatif, de telles évaluations ne sont qu'un trompe-l'œil, n'a aucune crédibilité et constituent une insulte envers les Québécois qui sont «réellement» préoccupés de leur environnement. Quand les résultats de ces évaluations environnementales conduisent tout de même à la destruction du paysage par une pollution visuelle permanente, comme ce serait le cas pour le projet en cause, le projet lui-même devient inacceptable.

Il faut qu'HQ chiffre les impacts environnementaux et sociaux liés à ce projet;

420 Km de nouveau corridor, déforestation égale érosion

Perte d'habitat pour le faune et la flore

Perte de milieu privilégié pour des activités récréatives

Dégradation des paysages

40 ha de terre agricole perdu

Perte de la valeur des propriétés

Tension parasite

Champs magnétique

ON PEUT FACILEMENT CHIFFRER EN MILLIARD DE \$....

QUAND HQ DIT QU'UNE LIGNE SOUS-MARINE, C'EST TROP CHÈRE...

C'EST TROP CHÈRE POUR QUI ??

UNE ORIENTATION À CLARIFIER

Hydro-Québec est une société d'état à qui le Gouvernement du Québec a confié une double mission. La première, fondement de sa création, vise à fournir de l'électricité aux Québécois aux meilleures conditions possibles, alors que la seconde de ces missions (depuis 1983) consiste à optimiser la rentabilité de l'hydroélectricité au profit du Québec.

Dans le cas qui nous occupe, il paraît difficile de déterminer laquelle de ces missions s'avère prioritaire : la mission sociale ou la mission commerciale? Cette question est des plus cruciales, dans la mesure où la Loi d'Hydro-Québec lui confère un pouvoir étendu d'expropriation.

Selon le promoteur, le projet *Chamouchouane-Judith_Jasmin* vise à assurer une nouvelle alimentation fiable de Montréal et de l'ouest de la région Lanaudière. Cependant, compte tenu des explications fournies par Hydro-Québec, sa proposition laisse perplexe sur plus d'un plan quant au départage de ses visées sociales et commerciales.

De fait, au regard du projet en cause, il importe de lever tout doute quant à la considération de visées autres que sociales comme l'exportation vers les EU ou l'Ontario.

En effet, il peut s'avérer acceptable qu'Hydro-Québec utilise son pouvoir d'expropriation lorsque l'utilité publique l'exige, mais il paraîtrait tout à fait immoral et inacceptable de le faire à des fins commerciales.

DEUXIÈME PARTIE : SOLUTIONS ALTERNATIVES

Par solutions alternatives, rien de nouveaux, HQ, elle-même, propose ces solutions.

Dans le présent projet, HQ propose une autre solution, la solution #2, avec très peu d'impact, ma démonstration dans la section #1 qui suit, devrait vous en convaincre.

Puis HQ propose une autre possibilité, c'est-à-dire, relier le poste Arnaud au poste Lévis par une ligne sous-marine à courant continu. Cette alternative a été analysée lors de la demande R-3757-2011 comme solution #3, pour transiter l'énergie de la Romaine vers les grands centres de consommation. Les détails de cette solution seront abordés dans la section #2.

Avant de commencer, j'aimerais préciser que lorsque l'on parle de recyclage de ligne 315 kV en 735 kV, on parle d'enlever les 315 et de construire une nouvelle 735. À la réponse #21 de la DQ1.1, HQ nous prend pour des dindes, il savait très bien ce que l'on voulait dire. Ce sujet a été abordé plusieurs fois avec M. Bolulo depuis 2 ans.

Section #1

Démonstration du peu d'impact de la solution #2

Dans sa présentation du projet à la Régie de l'Énergie, R3887-2014, HQ propose deux solutions à la problématique d'intégration d'énergie nouvelle et à la fiabilité du réseau de transport. Soit, l'addition d'une ligne à 735 kV du poste Chamouchouane vers la boucle métropolitaine (solution #1, mise en service 2018) ou l'ajout massif de compensation série sur le réseau à 735 kV (mise en service progressive possible selon les dires du promoteur). M. Benoit Delourme, ingénieur en planification à HQ, affirme que les deux solutions analysées répondent de manière équivalente aux problèmes d'entonnoir et de fiabilité de réseau, voir le texte de la transcription sténo du 22 octobre 2014, ligne 25 de la page 172 jusqu'à la ligne 25 de la page 173, document Steno_R-3887-2014-A-0022-Audi-Dec-2014_10_22-1, voir l'annexe A.

Dans sa présentation à la Régie de l'Énergie les 21 et 22 octobre 2014 et dans sa présentation au Bape les 10, 11 et 12 novembre 2014, HQ nous a fait un exposé très clair du point vue économique, environnemental et social du projet de ligne, la solution #1. Mais la présentation de la solution compensation série (#2) ne présentait, tant à la Régie qu'au Bape, qu'un volet économique.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres présentés dans la nouvelle étude économique 2014 (DA23), mais j'aimerais rappeler que les montants dont on doit se rappeler sont : solution #1 (1,300 million \$) et solution #2 (800 millions \$).

Détails de la solution #2, en me basant sur le schéma présenté (DA14) par HQ, schéma présentant l'ajout massif de la compensation série, j'ai établi la liste suivante des lignes sur lesquelles serait ajoutée la compensation.

1 plateforme au Poste Chénier	ligne 7044 vers le poste Lavérendry
1 plateforme au Poste Duvernay	ligne 7016 vers le poste Lavérendry
1 plateforme au Poste Grand Brûlé	ligne 7045 vers le poste Lavérendry
1 plateforme au Poste Duvernay	ligne 7017 vers le poste Jacques Cartier
1 plateforme au Poste Saguenay	ligne 7018 vers le poste Jacques Cartier
1 plateforme au Poste Carignan	ligne 7002 vers le poste Jacques Cartier
1 plateforme au Poste Nicolet	ligne 7005 vers le poste Lévis
1 plateforme au Poste Nicolet	ligne 7035 vers le poste Lévis
1 plateforme au Poste DesCantons	ligne 7095 vers le poste Appalaches

Ce qu'il faut comprendre sur la compensation série, c'est que c'est la ligne qui est compensée, c'est sur elle qu'est inséré en série des condensateurs, donc l'ajout de ces condensateurs peut être fait à une extrémité ou l'autre de la ligne et même en milieu de ligne comme c'est le cas au poste Bergeronnes. Le schéma DA14 nous montre que les plateformes sont situées aux postes de la colonne de gauche de la liste ci haut mais ils pourraient être installées dans les postes de la colonne de droite.

Ceci m'amène aux impacts de la solution #2, considérant que les plateformes seront installées dans des postes existants, **aucun impact social et environnemental ne viendra affecter les citoyens du Québec, je dirais même qu'aucune étude d'impact ne serait nécessaire.**

Après analyse des photos aériennes sur Google Earth et ESRI, la plateforme de la 7044 pourrait être au poste Lavérendry ou au poste Grand-Brûlé. Celle de la 7045 pourrait être au poste Lavérendry ou au poste Chénier. Celle de 7015 au poste Lavérendry situé en pleine forêt.

Dans le cas de la ligne 7017, le poste Jacques Cartier pourrait satisfaire au besoin.

Dans le cas de la ligne 7018, les 2 postes Jacques Cartier et Saguenay pourraient satisfaire au besoin.

Dans le cas de la ligne 7002, les 2 postes Jacques Cartier et Carignan pourraient satisfaire au besoin.

Dans le cas des lignes 7005 et 7035, le poste Nicolet a l'environnement nécessaire à son agrandissement.

Et pour la ligne 7095, les 2 postes DesCantons et Appalaches ont des possibilités d'agrandissement.

Je mets en annexe les photos aériennes qui vous permettront de vérifier mes propos, voir annexe B.

Dans la solution #2, il y a aussi le volet modification aux protections de plusieurs lignes du réseau de transport principal, Ces modifications sont toutes effectuées dans les bâtiments existants à l'intérieur des postes existants donc aucun impact est à considérer.

Section #2

Ligne à courant continu souterraine et sous-marine.

La technologie de ligne à courant continu (CC) est très répandue à travers le monde. HQ utilise déjà cette technologie dans le cas de la ligne aérienne à 450 kV pour transiter 2000 MW du poste Radisson au poste SandyPond à Ayer au Massachusett, plus de 1600 Km. Son principal intérêt est de permettre le transport d'électricité sur de longues distances ; le courant continu cause moins de pertes dans ce cas. Par ailleurs, c'est l'unique possibilité pour transporter de l'électricité dans des câbles enterrés ou sous-marins sur des distances supérieures à environ 100 Km.

Lors de sa demande R3757-2011 à la Régie de l'Énergie, en 2011, HQ proposait cette technologie pour amener l'énergie du complexe de la Romaine vers son réseau principal de transport. La solution #3, une ligne CC sous-marine reliant le poste Arnaud au poste Lévis était basée, selon M. Bruno Picard représentant d'HQ, sur la conception du projet NorNed de la Cie ABB mise en service en 2008. Cette ligne sous-marine à 450kV transporte 700MW d'énergie sur une distance de 580 Km la Norvège et les Pays-Bas. (Selon la DA40, il y aurait eu une erreur dans le texte, on aurait dû lire «entre un poste près de Havre-St-Pierre et le poste de Lévis.», *Arnaud ou Havre-St-Pierre*, la technologie est applicable.

De plus, dans les futurs projets Champlain Hudson Power Express (mise en service prévue pour 2017) et New England Clean Power Link du promoteur TDI Express (mise en service prévue pour 2019) HQ utilisera cette technologie, une ligne CC à 320 kV souterraine pour relier le poste Hertel à la frontière américaine. La réponse DA31 à ma demande de renseignement sur l'échéancier de ces projets est inacceptable, Hydro-Québec nous donne la même réponse qu'à l'audience, i.e. qu'elle « précisera ultérieurement l'échéancier des étapes à venir dans ce projet ». Il ne faut pas oublier que les mises en service prévues coïncident avec celle de la ligne en 2018.

Un des projets les plus récents, est une ligne CC sous-marine qui reliera l'Écosse à l'Angleterre. Le projet Western HVDC Link utilisera la dernière technologie de la Cie Siemens pour les convertisseurs et de la Cie Prysmian pour les câbles sous-marins. 2200 MW transiteront sur une ligne CC sous-marine de 600 kV sur une distance de 420 Km, mise en service prévue début 2016.

Le principal argument de promotion de tous ces projets est le peu d'impact environnemental et social, aucun impact visuel pour les citoyens concernés par ces projets.

Dans les cartons d'HQ, il y a encore des projets de développement hydro-électrique de la Côte-Nord, après la Romaine on parle du complexe Petit-Mecatina, je ne suis pas contre que tous les Québécois profite de cette manne mais pas au détriment des citoyens qui verront leur environnement détruit par les futurs lignes de transport. HQ doit, dès maintenant, innover dans le transport d'électricité, adopter le fleuve comme route Nord-Est vers le Sud-Ouest.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Après avoir analysé de près la proposition du promoteur Hydro-Québec relativement au projet *Ligne à 735 Chamouchouane-Judith_Jasmin*, je résume mon opposition à ce projet au regard des considérations suivantes, et je formule diverses recommandations que j'espère voir prises en compte par la Commission et ultimement par le Gouvernement du Québec.

Considérant qu'aucun Plan Stratégique d'HQ n'ait été déposé au gouvernement depuis plus de 5 ans, le fait est parfaitement gênant tant au plan de la crédibilité politique du gouvernement québécois que du sérieux de sa politique énergétique.

Considérant qu'Hydro-Québec est un mauvais planificateur en versant 1,05 milliard \$, en pénalité, à TransCanada Énergie depuis 2008 pour qu'elle garde fermée sa centrale;

Considérant qu'Hydro-Québec est un mauvais planificateur en achetant pour 1 milliard \$ en équipement pour rénover la centrale Gentilly puis décide de la fermer;

Considérant qu'HQ utilise encore, pour justifier le projet, l'argument de peur et de menace d'une répétition de la tempête de verglas de janvier 1998 et de la crise consécutive;

Considérant que le projet traverse un territoire à fortes et très fortes résistances environnementales et sociales;

Considérant que le promoteur tente d'imposer une seule solution au problème en cause sans avoir effectué des études appropriées;

Considérant que les explications fournies par le promoteur ne permettent pas de discerner clairement laquelle de ses missions il poursuit avec ce projet : sa mission sociale ou sa mission commerciale;

Considérant que le promoteur n'a pas démontré dans quel avenir, nous, consommateurs, aurons besoin de cette ligne;

Considérant que des solutions avec très peu d'impact social et environnemental existent et qu'HQ ne cherche pas à les appliquer;

Je formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1 :

Que l'on suspende le projet présenté par le promoteur et que l'on requiert de ce dernier qu'il entreprenne des études approfondies sur la sécurisation du réseau de transport et sur les surplus énergétiques.

Recommandation 2 :

Que si la fiabilité du réseau est réellement en danger que la solution #2 de moindre impact soit retenue.

Recommandation 3 :

HQ doit, dès maintenant, chercher des méthodes innovantes pour transporter notre électricité.

Recommandation 4 :

Que des études soient commandées par le Gouvernement du Québec afin d'identifier des solutions de rechange, autres que la construction de lignes électriques aériennes à haute tension.

Recommandation 5 :

Considérant que le BAPE a toutes les données nécessaires et les préoccupations du milieu, il doit, en toute légitimité, sans attendre la décision de la Régie de l'Énergie, recommander au conseil des ministres **DE NE PAS AUTORISER LE PROJET**, lequel ne reçoit pas d'ailleurs l'acceptabilité sociale.

Recommandation 6 :

Que le Bape institue un système d'indemnités qui permettrait aux citoyens de consulter et d'inviter des experts lors des séances d'information afin de pouvoir défendre leur droit face à ces grosses compagnies tel Hydro-Québec, TransCanada Énergie, Gaz Métro, etc...

CONCLUSION

Pour conclure, je tiens à remercier les membres de la Commission de m'avoir permis d'exprimer mes opinions et mes commentaires, et de façon plus générale, d'avoir donné la parole aux citoyens au regard d'un projet qui les concerne au plus haut point.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel de soutien qui a facilité, directement ou indirectement, ma démarche devant cette commission.

Yvon Arbour

Mémoire Yvon Arbour
(BAPE- *Chamouchouane-Judith_Jasmin*, décembre 2014)

Liste des annexes

Annexe A : Transcription sténo du 22 octobre 2014, ligne 25 de la page 172 jusqu'à la ligne 25 de la page 173, document Steno_R-3887-2014-A-0022-Audi-Dec-2014_10_22-1

Annexe B : photos aériennes des différents postes de la solution #2

- 1- Poste Jacques Cartier
- 2- Poste Lavérendry
- 3- Poste Saguenay
- 4- Poste Carignan
- 5- Poste Nicolet
- 6- Poste DesCantons
- 7- Poste Appalaches
- 8- Poste Chénier
- 9- Poste Grand-Brûlé

Annexe A

R-3887-2014
21 octobre 2014

- 172 -

PANEL HQT
Contre-interrogatoire
Me Steve Cadrin

1 robustesse d'une solution, si je mets une solution
2 ligne en place, elle est robuste, et la solution de
3 contenu fonctionnel reste inchangée, quelles que
4 soient les modifications sur le réseau -et on l'a
5 démonstré en deux mille neuf (2009) avec une étude,
6 puis en deux mille treize (2013) avec une mise à
7 jour de l'étude - la solution, le contenu
8 fonctionnel est le même, je tire une ligne qui part
9 de Chamouchouane et qui se rend à la boucle
10 métropolitaine.

11 En revanche, ce qu'on vous dit, c'est que,
12 avec une solution 2, plateformes de compensation
13 série, l'étude qui avait été faite en deux mille
14 neuf (2009) avait défini un contenu fonctionnel de
15 neuf plateformes, l'étude de deux mille treize
16 (2013) définit également neuf plateformes mais ce
17 qu'il y a dans les plateformes risque d'être
18 légèrement différent. Si on devait réellement
19 instancier ça et passer à travers un avant-projet
20 final, il y a fort à parier que ça changerait
21 encore.

22 Q. [44] Mais ça, je comprends, vous ne l'avez pas
23 fait, cet exercice d'avant-projet, bien sûr?

24 R. Tout à fait.

25 Q. [45] Page 30 maintenant, on mentionne les avantages

Annexe A suite

R-3887-2014
21 octobre 2014

PANEL HQT
Contre-interrogatoire
Me Steve Cadrin
- 173 -

1 de la ligne de transport 735, le premier élément
2 qui est mentionné :

3 Une solution optimale et structurante
4 qui permet d'assurer le maintien de la
5 fiabilité du réseau.

6 Peut-être juste une question pour bien se
7 comprendre, parce qu'on a parlé beaucoup de
8 fiabilité du réseau, là, mais est-ce que ce n'est
9 pas le cas aussi que la solution numéro 2, elle va
10 assurer le maintien de la fiabilité du réseau, ou
11 est-ce que le réseau ne sera pas fiable avec la
12 solution numéro 2?

13 R. C'est une question très intéressante et
14 fondamentale. Quand on se présente à la Régie de
15 l'énergie avec un dossier de preuve qui contient
16 des solutions, ces solutions répondent de manière
17 équivalente, avec des services équivalents aux
18 problèmes. Le problème que nous souhaitons
19 résoudre, c'est l'effet d'entonnoir, donc nous
20 avons proposé deux solutions qui permettaient de
21 l'adresser.

22 Dans les faits, on a une solution
23 compensation série qui, comme je le disais ce
24 matin, permet de diminuer l'effet entonnoir au même
25 titre, offre un service équivalent, sauf que je

Annexe B

Photo#1 poste Jacques Cartier



Annexe B

Photo#2 Poste Lavérendry



Annexe B

Photo#3 Poste Saguenay



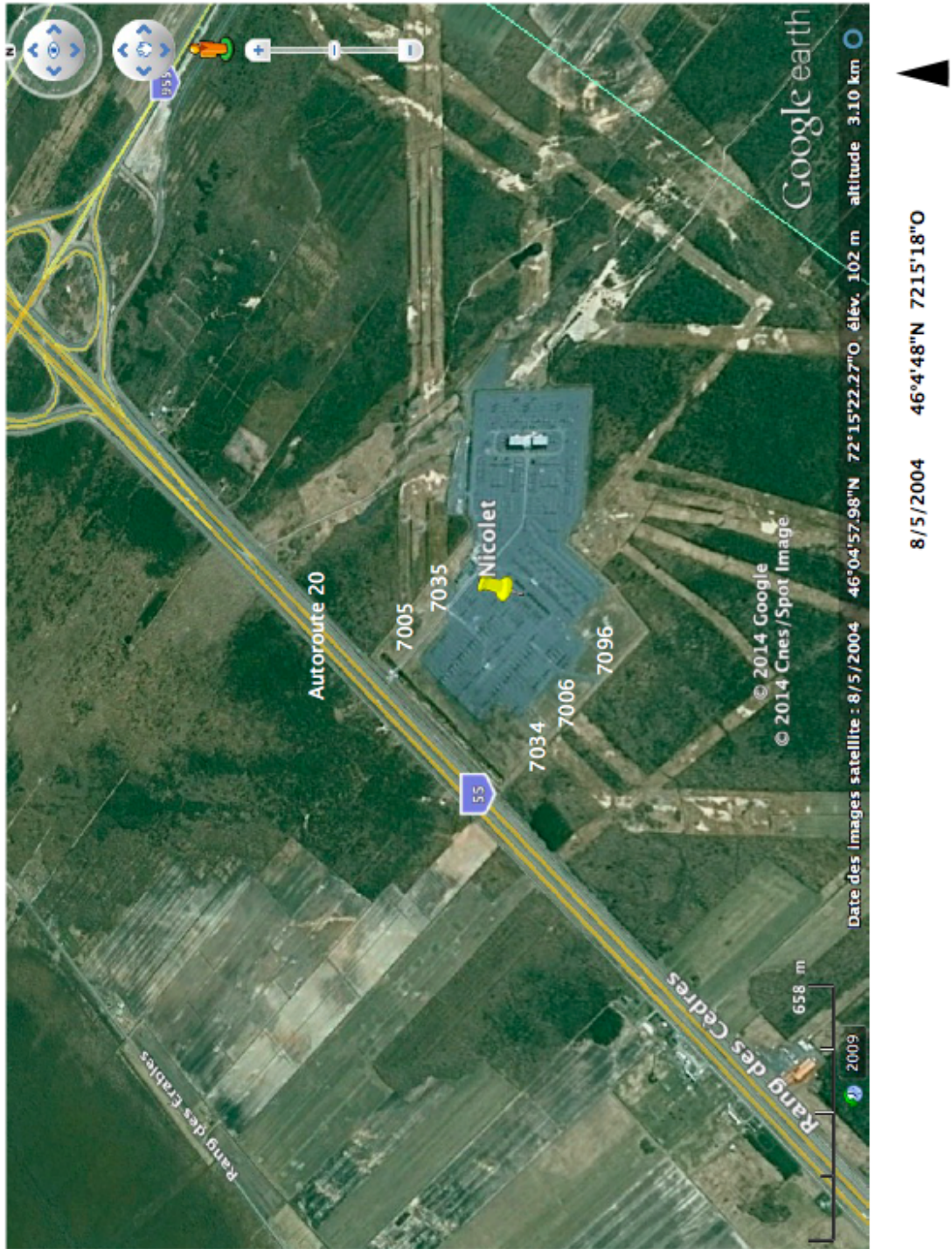
Annexe B

Photo#4 Poste Carignan



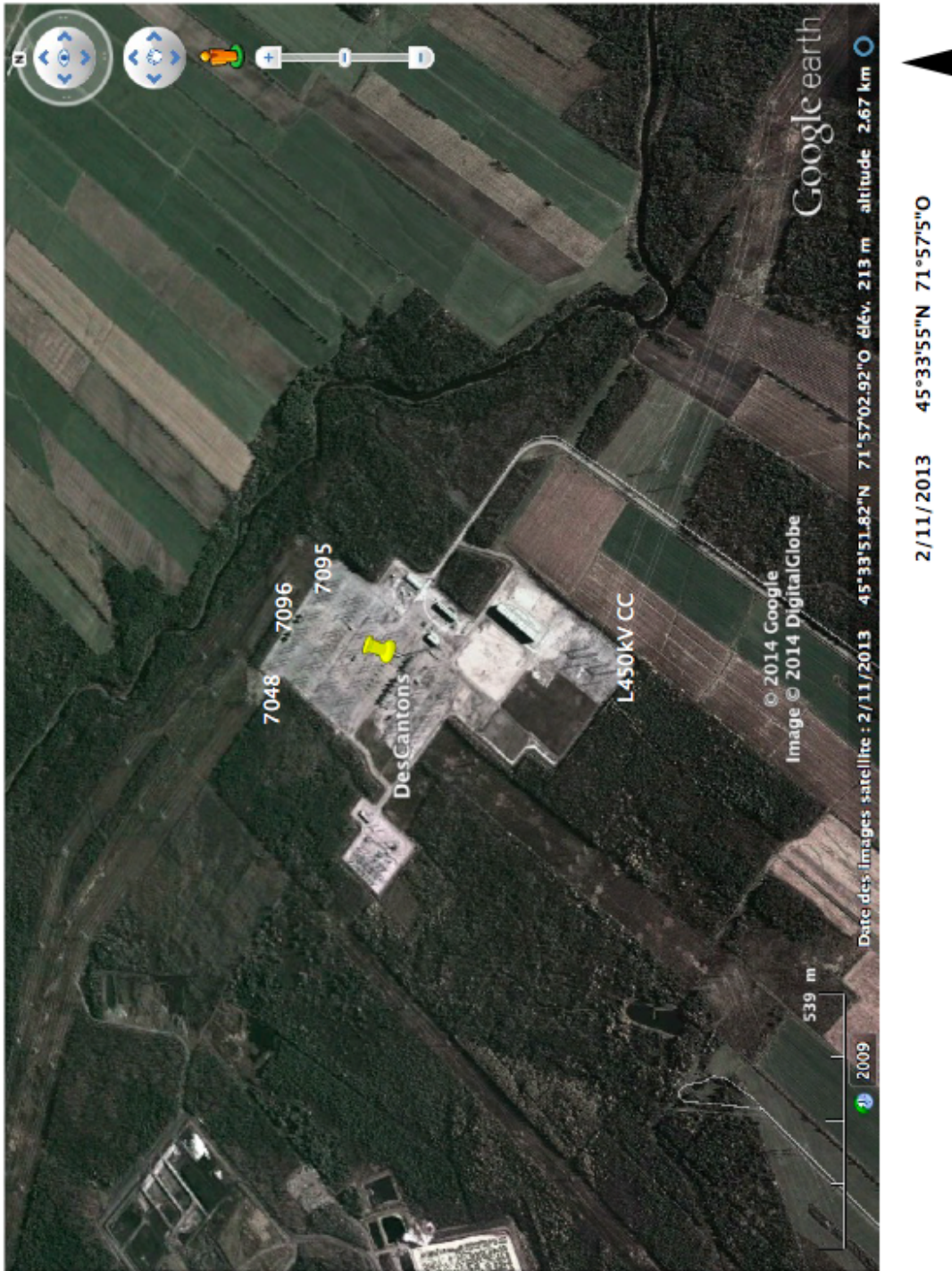
Annexe B

Photo#5 Poste Nicolet



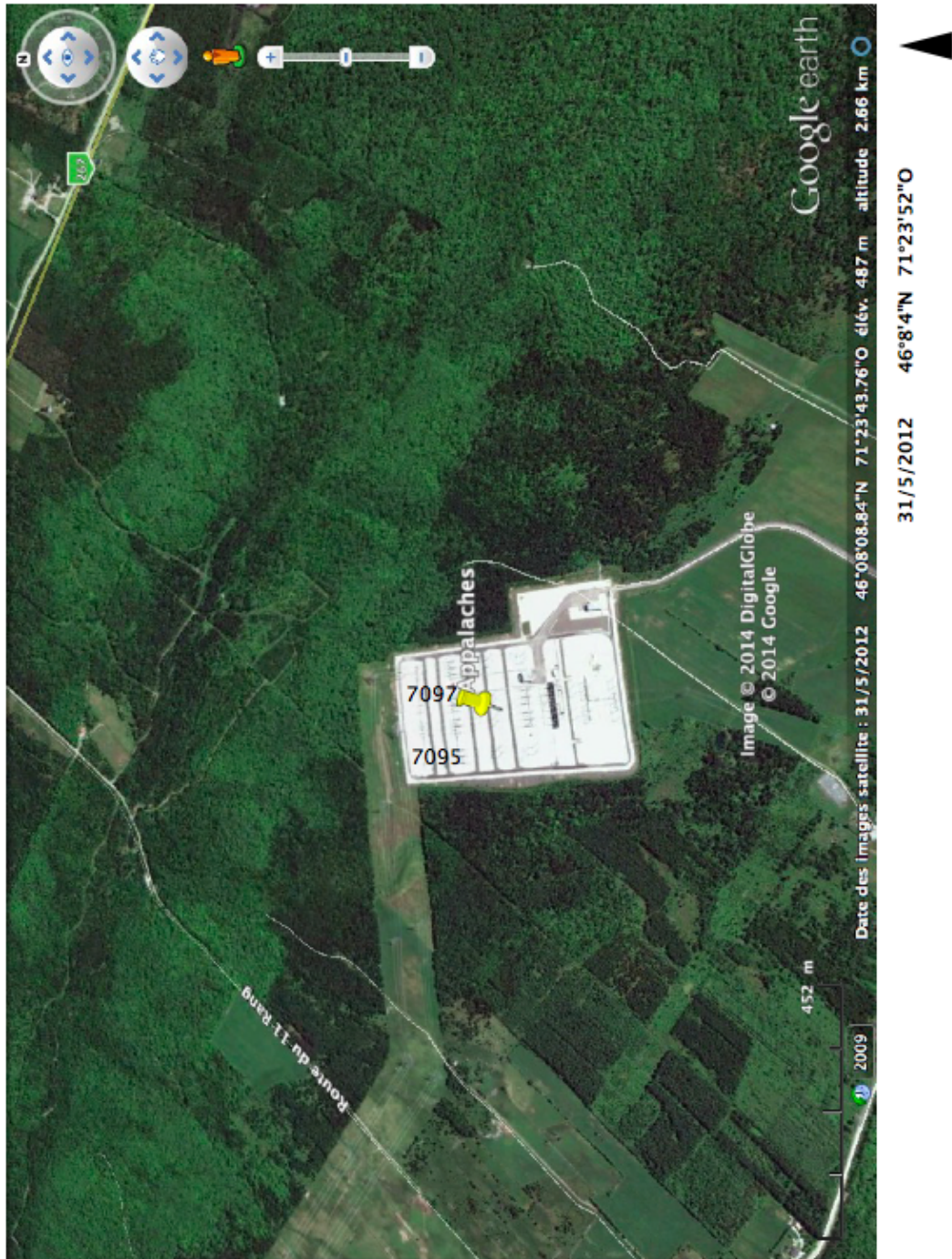
Annexe B

Photo#6 Poste DesCantons



Annexe B

Photo#7 Poste Appalaches



Annexe B

Photo#8 Poste Chénier



Annexe B

Photo#9 Poste Grand-Brûlé



46°3'39" N 74°00" O